Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_138-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_138

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Commande publique - Signature d'avenant au marché public M2229L2 relatif au transport à la demande

Dans le cadre du marché public M2229L2 relatif au transport à la demande, De l'Oust à Brocéliande communauté a attribué celui-ci à la société Nor&Via – 2 rue du Clos de la Fonchain – 35605 REDON CEDEX pour un montant annuel maximum de 20 000,00€HT

Le service proposé ayant évolué en 2025, le montant maximum annuel a été atteint avant la fin de la période n°3. Afin de poursuivre le service avant l'attribution du marché, il a été décidé d'augmenter le montant annuel maximum de 12 000€ jusqu'au 31 décembre 2025.

Cet avenants n'apporte aucune modification substantielle sur le cahier des charges,

Conformément à l'article L1414-4 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 02 décembre 2025 et a donné un avis favorable .

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :
- L'APPROBATION des termes de l'avenant décrit ci-dessus et joint en annexe, modifiant le montant maximum
- L'AUTORISATION donnée au président ou à son représentant de signer l'avenant 9 du marché M2229L2
- L'AUTORISATION donner au président ou à son représentant de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_138-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

